

Le rapport financier

Chaque année, l'appréciation de la situation financière de l'exercice comptable s'appuie sur deux outils : le bilan et le compte de résultat. Au 31 décembre 2019, les comptes de bilan de l'APJC présentent un total de 403 769.90€. Ces comptes de bilan restituent toute l'histoire financière de l'association prise au dernier jour de l'année comptable achevée.

Le compte de résultat reprend, quant à lui, l'ensemble des charges et des produits de l'exercice comptable annuel. Pour l'année 2019, il affiche un total de produits de 704 932.04 € et un total de charges de 709 761.33 €. Il accuse donc un résultat stable et déficitaire de 4 829.29 €, soit au regard de l'exercice précédent (- 5 636.33 €), une légère réduction du déficit. Ce déficit correspond à 0.6 % du budget. Est proposé d'affecter le résultat au report à nouveau.

ANALYSE DES COMPTES DE BILAN

Les fonds associatifs s'élèvent au passif à 171 755.14 €, ils représentent « l'historique » de l'APJC. Le bilan présente en outre au passif des provisions de 3022 €, des fonds dédiés à hauteur de 43 100.63 € et des emprunts à long termes à hauteur de 41 136.33 € pour un total cumulé de 259 013.96 €. Cela couvre largement les « investissements » de l'association que sont les immobilisations matérielles, financières et logicielles qui s'élèvent à 171 602.22 € à l'actif. Cette situation – stable sur l'ensemble des derniers exercices – assure à l'association une viabilité certaine et la capacité à renouveler ses équipements si besoin.

Les fonds associatifs représentent à ce jour 42.5 % de l'ensemble du passif de l'APJC – c'est à dire de l'ensemble de nos fonds ainsi que de nos dettes vis-à-vis des fournisseurs. Cette proportion est en légère augmentation au regard de l'exercice comptable précédent et rompt avec une tendance baissière observable depuis plusieurs années. Comme elle traduit notre capacité d'indépendance financière, c'est un indicateur de nature à nous rassurer quant à la capacité de l'association à diversifier ses ressources.

Les provisions sont affectées à des charges identifiées et nous permettront de couvrir ces dépenses sereinement le cas échéant. Ainsi, la provision Indemnités retraite de 3022 € pour 2019 prend en compte le versement d'indemnités dues en cas de départ en retraite des salarié-es de l'association. Elle est réévaluée chaque année selon l'évolution du personnel et la probabilité de leur présence au sein de l'effectif le jour de leur prise de retraite. Elle a connu une diminution importante en raison du départ en retraite au cours de l'année 2019 de la plus ancienne salariée de l'APJC, Mme Catherine BOULENGER.

Avec un niveau de créances élevé de 172 860.74 €, l'APJC disposait au 31/12/2019 de 35 513.29 € de disponibilités, soit 19 jours de trésorerie disponibles. Cette valeur est extrêmement basse (la préconisation étant de 90 jours) et souligne le fait que l'association doit s'efforcer de réduire ses délais de créances pour être tout-à-fait sereine. L'évolution de la modalité de versement de la subvention municipale consentie par la Ville en 2019, s'inscrit positivement dans cette démarche.

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Tout d'abord, il faut noter que ce résultat s'inscrit dans un contexte économique difficile, dont les indicateurs sont les suivants :

- la subvention municipale accordée par la Ville des Pavillons-sous-Bois est certes constante hors inflation, cependant elle ne compense pas le poids budgétaire des investissements réalisés par l'association pour la mise en conformité des locaux qui équivalent à une charge annuelle de 10 000€ ;
- la tension de trésorerie évoquée plus haut, qui est due à ces mêmes investissements ainsi qu'à l'allongement des délais de versement des subventions de la CAF comme de l'Union Européenne ;
- la baisse globale du soutien financier de l'Etat et des collectivités aux associations.

Quelques éclairages permettent d'apprécier les variations relevées entre les exercices comptables 2018 et 2019 :

LES CHARGES et PRODUITS

Les charges et produits sont globalement stables.

Pour en prendre la mesure, il faut considérer que l'année 2018 (n-1) s'était caractérisée par deux éléments inhabituels. D'une part, l'accueil de stagiaires CEPOP qui - sans avoir d'incidence sur le résultat - a néanmoins augmenté les comptes de charges comme de produits de 56 000 € pour l'exercice. D'autre part, la réfection du parquet de la salle de danse (charge) et son remboursement par l'assurance (produit) abondant également le budget de l'exercice à hauteur de 15 000 €.

Quelques éléments peuvent être soulignés :

- une forte diminution de la masse salariale qui s'explique par le recours à une convention de mise à disposition pour le poste de directrice ainsi que par la baisse significative des taux de contributions sociales pour 2019. Il est à relever que cette masse financière ne représente plus que 57 % de l'ensemble des charges – contre plus de 65 % pour l'exercice 2018. Cela constitue un taux inférieur aux moyennes des associations socio-culturelles telles que l'APJC et doit inciter l'association à une réflexion sur l'adéquation de ses ressources humaines à l'amplitude d'action de la structure.
- l'année a été marquée par des dépenses élevées et très supérieures aux prévisions liées aux réparations nécessaires des véhicules – Minibus et Kangoo. Ces dépenses doivent alerter sur la vétusté de ces véhicules et amener à envisager les modalités de leur remplacement.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires matérialisent l'investissement bénévole que l'APJC fédère autour de son projet associatif et de ses actions. En ce sens, elles sont assimilées à des ressources propres. Le bénévolat est ainsi valorisé à hauteur du salaire horaire minimum qui serait dû si les missions concernées étaient rémunérées.

Pour l'année 2019, ces contributions volontaires sont valorisées pour un montant de 136 865.06 €. Ce montant est en baisse au regard de celui de l'exercice antérieur en raison de la disparition de certains événements et du taux de charges pris en compte dans le calcul en diminution pour 2019.

LA COMMISSION FINANCE

La Commission finance étudie en début d'année les demandes budgétaires de chaque Commission thématique. Dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel, elle procède aux arbitrages nécessaires puis au suivi de l'exécution. Cette démarche s'inscrit dans la perspective de mise en œuvre d'un budget participatif.

Frédéric GENIN

Commissaire aux comptes, membre de la compagnie de Lyon
Expert comptable diplômé inscrit au tableau de Lyon,



A.P.J.C

**Association Pavillonnaise
pour la Jeunesse et la Culture**

23 Allée Etienne Dolet – 93320 Les Pavillons sous Bois

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A.P.J.C

**Association Pavillonnaise
pour la Jeunesse et la Culture**

23 Allée Etienne Dolet – 93320 Les Pavillons sous Bois

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale de l'Association « APJC »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

• *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{ER} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'estimation du bénévolat et des contributions volontaires en nature a pour but de donner une information économique dans les états financiers, et compte tenu de leur montant significatif, ils sont valorisés chaque année. Ainsi le bénévolat est évalué à 136 865 euros alors que les contributions volontaires en nature n'ont pas été données par la Municipalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration..

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le présent rapport est daté du 16 juin 2020, les derniers éléments m'ayant été transmis le 15 juin 2020.

Fait à Saint Cyr au Mont d'Or, le 16 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes,



Frédéric GENIN
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 807.36	8 807.36		
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	7 247.36	7 247.36		
DROIT AU BAIL				
AUTRES	1 560.00	1 560.00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	578 400.71	408 448.49	169 952.22	200 645.68
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	381 985.00	228 274.21	153 710.79	175 420.82
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	41 692.92	40 689.87	1 003.05	1 330.18
AUTRES	154 722.79	139 484.41	15 238.38	23 894.68
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 650.00		1 650.00	1 650.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	1 650.00		1 650.00	1 650.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	588 858.07	417 255.85	171 602.22	202 295.68
STOCKS ET ENCOURS	1 516.70		1 516.70	1 709.17
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES	1 516.70		1 516.70	1 709.17
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES	118.28		118.28	877.00
CREANCES	172 860.74		172 860.74	134 550.06
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES	172 860.74		172 860.74	134 550.06
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	35 513.29		35 513.29	103 072.33
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 158.67		22 158.67	16 679.57
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	232 167.68		232 167.68	256 888.13
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	821 025.75	417 255.85	403 769.90	459 183.81

BILAN

Passif	31/12/2019 Montant	31.12.2018 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	51 299.10	51 299.10
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	46 088.88	46 088.88
REPORT A NOUVEAU	-1 437.59	4 198.74
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 829.29	-5 636.33
TOTAL FONDS PROPRES (1)	91 121.10	95 950.39
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	80 634.04	96 347.97
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	80 634.04	96 347.97
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	171 755.14	192 298.36
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	3 022.00	7 886.00
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	3 022.00	7 886.00
FONDS DEDIES (4)	43 100.63	37 876.42
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	41 136.33	51 849.04
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	36 292.88	33 610.14
DETTE FISCALES ET SOCIALES	37 408.74	62 300.07
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	71 054.18	73 363.78
TOTAL DETTES (5)	185 892.13	221 123.03
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	403 769.90	459 183.81

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	81 277.90		77 287.55
VARIATION DE STOCK	192.47		-7.34
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	217 204.57		151 661.07
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 235.82		19 984.57
SALAIRES ET TRAITEMENTS	247 291.60		333 224.25
CHARGES SOCIALES	76 884.94		119 436.64
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		31 052.26	30 718.74
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	31 052.26		30 718.74
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	2 186.70		1 376.23
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		668 326.26	733 681.71
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSIION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 109.07		16 538.60
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		3 109.07	16 538.60
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	38 326.00		32 550.00
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		709 761.33	782 770.31
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
TOTAL GENERAL		709 761.33	782 770.31

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	1 810.76		1 812.99
PRODUCTION VENDUE	224 576.69		222 799.88
SOUS-TOTAL A		226 387.45	224 612.87
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	394 253.95		387 516.11
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	15 346.96		108 424.95
COLLECTES	46.00		150.00
COTISATIONS	11 964.71		12 498.58
AUTRES PRODUITS	167.24		113.30
SOUS-TOTAL B		421 778.86	508 702.94
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		648 166.31	733 315.81
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	203.72		219.97
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		203.72	219.97
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 746.29		2 752.48
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	15 713.93		15 713.93
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		23 460.22	18 466.41
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	33 101.79		25 131.79
TOTAL DES PRODUITS		704 932.04	777 133.98
SOLDE DEBITEUR = PERTE		4 829.29	5 636.33
TOTAL GENERAL		709 761.33	782 770.31

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
862	Prestations		870	Bénévolat	
862000	Personnel bénévole	136 865.06	870000	Bénévolat	136 865.06
	TOTAL (862)	136 865.06		TOTAL (870)	136 865.06
	Total charges contributions volontaires	136 865.06		Total produits contributions volontaires	136 865.06



ANNEXES

aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

1- PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 403 769,90€. Le résultat comptable est un déficit de 4 829,29,33€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les membres du bureau.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes compatibles d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- provisions réglementées (hors dérogatoires) : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes,
- amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique,
- provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes,
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

4- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé = 202 295,68€

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

<i>Actif immobilisé</i>	<i>Brut</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Net</i>
Logiciels	7 247,36	7 247,36	0,00
Site internet	1 560,00	1 560,00	0.00
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>8 807,36</i>	<i>8 807.36</i>	<i>0.00</i>
Installations générales	381 985,00	228 274,21	153 710,79
Installations Tech. mat. et outillages	41 692,92	40 689,87	1 003,05
Matériel de transport	44 290.02	36 894,62	7 395,40
Matériel de bureau et informatique	50 572,86	47 277,65	3 295,21
Mobilier de bureau	50 061.42	47 318,24	2 743,17
Mobilier LAEP	9 798,50	7 993.90	1 804,60
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>578 400,72</i>	<i>408 448,49</i>	<i>169 952,22</i>
Dépôt et cautionnement	1 650,00	NA	1 650,00
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>1 650,00</i>		<i>1 650,00</i>

Stock = 1 516,70€

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Etat des créances = 172 860,74€

<i>Etat des créances</i>	<i>Brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Prestations à recevoir	0,00	0,00	
Débiteurs et créditeurs divers	0,00	0,00	
Opposition salaires	0,00	0,00	
Produits divers à recevoir	18 536,40	18 536,40	
Subventions et prestations à recevoir	154 324,34	154 324,34	
<i>Total</i>	<i>175 860,74</i>	<i>172 860,74</i>	

Charges constatées d'avance = 22 158,67€

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'investissement solde à affecter 80 634,04€

Subventions d'investissements	Solde au début de l'exercice	Subvention Investissement reçu en 2019	Affectation Subvention Investissement	Solde
Subvention Equipement antérieurs	63 168,76	0	0	63 168.76
Subvention Equipement antérieurs affectée	63 168.76	0	0	63 168.76
Solde restant a affecter				0
Subventions CAF CUISINE BAR'OUF	7 924.00	0	0	7 924.00
Subvention CAF CUISINE BAR'OUF Affectée	7 924.00	0	0	7 924.00
Solde restant a affecter				0
Subventions d'investissements	Solde au début de l'exercice	Subvention Investissement reçu en 2019	Affectation Subvention Investissement	Solde
Subvention Travaux 2012 CAF 100 690€ VILLE des pavillons sous Bois 30 000€	130 690.00	0	0	130 690.00
Subvention CAF Travaux 2012 Affectée	58 289,23		9 148.30	67 437,53
Solde restant a affecter				63 252,47
Subvention CAF Equipement LAEP « Les moussaillons »	8 819,00	0		8 819.00
Subvention CAF Equipement LAEP « Les moussaillons » Affectée	5 438,38		1 763.80	7 202.18
Solde restant a affecter				1 616,82

Subventions d'investissements	Solde au début de l'exercice	Subvention Investissement reçu en 2019	Affectation Subvention Investissement	Solde
Subvention CAF Lire-Ecrire-Grandir	5 000,00	0	0	5 000,00
Subvention CAF Lire – Ecrire-Grandir Affectée	5 000,00		0	5 000,00
Solde restant a affecter				0

Subventions d'investissements	Solde au début de l'exercice	Subvention Investissement reçu en 2019	Affectation Subvention Investissement	Solde
Subvention CNAV Véhicule aménagé Handicap	15 200,00	0	0	15 200,00
Subvention CNAV Véhicule Handicap Affectée	6 080,00		3 040,00	9 120,00
Solde restant a affecter				6 080,00
Subvention CAF Equipement Normes Handicap	16 265,00	0		16 265,00
Subvention CAF Equipement Normes handicap Affectée	4 818,42		1 761,83	6 580,25
Solde restant a affecter				9 684,75

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	TOTAL	RECUES EN 2019	SUBVENTIONS AFFECTEES	SOLDE
	247 066 ,76	0	166 432,72	80 634,04

Provisions = 3 022,00€

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Reprises utilisées ou réaffectées</i>	<i>Provisions</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provision pour risque emploi	0	0	0	0
Fonds d'intervention général	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	0	0	0	0
Provision pour travaux	0	0	0	0
Provision pour Projets sociaux- éducatifs	0	0	0	0
Provision Indemnités retraite	7 886,00	4 864,00	0	3 022,00
Total	7 886,00	4 864,00	0	3 022,00

La provision Indemnités retraite est diminuée de 4 864 ,00€ pour prendre en compte le risque à couvrir en cas de versement d'indemnités de départ en retraite des salariés de l'association, et cette importante diminution est due au départ en retraite de la plus ancienne salariée de l'APJC en 2019.

Etat des dettes = 185 892,13€

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Dettes financières diverses	40 276,00	10 069,00	30 207,00
Crédit Mutuel Animation Extérieure	860,33	860,33	
Fournisseurs	36 292,88	36 292,88	
Dettes fiscales et sociales	37 408,74	37 408,74	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	71 054,18	71 054,18	
Total	185 892,13	155 682,13	30 207,00

Fonds dédiés = 43 100,63€

La Plurielle du Bâtiment

A la clôture de l'exercice 2013, la partie des ressources affectées par l'entreprise "LA PLURIELLE" sous forme de don, qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en "engagements à réaliser sur dons manuels affectés" et au passif du bilan en "fonds dédiés". Les sommes inscrites sous la rubrique " fonds dédiés " sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme des engagements, par le crédit du compte "report des dons manuels affectés non utilisés des exercices antérieurs "

Le tableau suivant détaille les fonds dédiés et les mouvements constatés au cours de l'exercice 2017.

Financier	Montant initial	Reçu en 2013	Dépenses en 2019	Net restant à dépenser
LA PLURIELLE	8 272,73 €	8 272,73 €	551,79 €	4 774,64 €

Subvention ERASMUS + SVE

A la clôture de l'exercice 2019, la partie de la subvention affectées par l' ERASMUS+, pour l'accueil des 5 "Services Volontaires Européens", qui n'a pu encore être utilisée est inscrite au passif du bilan en "fonds dédiés". Les sommes inscrites sous la rubrique " fonds dédiés " seront reprises en produits au cours de l'exercice 2020.

Le tableau suivant détaille les fonds dédiés et les mouvements constatés au cours de l'exercice 2019.

Financier	Montant initial	Reçu en 2019	Dépenses en 2019	Net restant à dépenser
ERASMUS +	57 489,00€	45 991,20 €	19 163,00 €	38 326,00 €

6- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 270 522,67€

<i>Nature du chiffre d'affaires</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Taux</i>
Vente de marchandises	1 810,76	0.80%
Participation des adhérents/usagers	224 576,59	99,20%
Total	226 387,45	100%

Variation des subventions d'exploitation

Le détail des subventions d'exploitation portées au compte de résultat 2019 est :

FINANCEURS	2019	2018	Variation
Ville des Pavillons- sous- Bois	275 480,00	271 142,00	1
Ville des Pavillons- sous- Bois exceptionnelle	0,00	500,00	-1
CAF	32 500,00	35 200,00	-0.9
CNAV	6 900,00	0,00	1
FONJEP /ETAT Aide à l'emploi	10 660,50	15 671,50	-0.7
Europe ERASMUS+	57 489,00	48 825,00	1.1
Conseil Général SVE	7 840,00	0	1
TOTAL	390 869.50	386 258,50	0.5

Bénévolat et contributions volontaires en nature

Le bénévolat a été valorisé suivant la même méthode que les années antérieures sur la base du SMIC horaire chargé au 01/01/2019, soit 10.33€/heure. Sur l'exercice 2019 la valeur ainsi déterminée ressort à : **136 865,06 €**.

La valorisation de la mise à disposition par la ville des Pavillons-sous-Bois de nos locaux ne nous a pas été communiquée par la municipalité.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

7- AUTRES INFORMATIONS